

DECRET N° 2006-208 DU 10 MAI 2006

Portant nomination de Monsieur Epiphane
NOBIME en qualité de Secrétaire Général
du Gouvernement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-444 du 17 septembre 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mai 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Epiphane NOBIME est nommé Secrétaire Général du Gouvernement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mai 2006

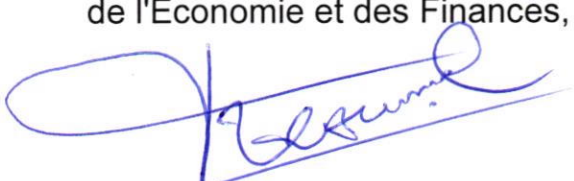
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDCB/MDEF
4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM –
FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-